## **GROUPE FNAC**

055 800 296 RCS Créteil

siège social : 9, rue des Bateaux-Lavoirs, ZAC Port d'Ivry, 94200 Ivry-sur-Seine Société anonyme au capital social de 16 595 610 euros

## Tableau de synthèse relatif aux autorisations financières accordées par l'Assemblée Générale Mixte du 17 avril 2013

(extrait du Documents de référence 2014)

Objet de la résolution	Montant maximal	Durée de l'autorisation (a)
Autorisation à l'effet d'opérer sur les actions de la Société		18 mois
Émission avec maintien du droit préférentiel de souscription d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital et/ou de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créance	8 millions d'euros <sup>(b)</sup>	26 mois
Émission avec suppression du droit préférentiel de souscription d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital et/ou de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créance par offre au public	2,5 millions d'euros	26 mois
Émission avec suppression du droit préférentiel de souscription d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital et/ou de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créance par placement privé	2,5 millions d'euros	26 mois
Émission d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital sans droit préférentiel de souscription en rémunération d'apports en nature portant sur des titres de capital ou des valeurs mobilières donnant accès au capital	10 % du capital social	26 mois
Autorisation consentie au conseil d'administration, en cas d'émission sans droit préférentiel de souscription, pour fixer le prix d'émission dans la limite de 10 % du capital	10 % du capital social	26 mois
Augmentation de capital par incorporation de primes, réserves, bénéfices ou autres	8 millions d'euros	26 mois
Augmentation du nombre de titres à émettre en cas d'augmentation de capital avec ou sans droit préférentiel de souscription	Limite prévue par la réglementation applicable (à ce jour, 15 % de l'émission initiale)	26 mois
Augmentation de capital par émission d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital réservées aux adhérents de plans d'épargne avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit de ces derniers	0,5 million d'euros	26 mois
Octroi d'options de souscription ou d'achat d'actions avec suppression du droit préférentiel de souscription	10 % du capital social (plafond commun avec les attributions gratuites d'actions ci-dessous)	38 mois
Attributions gratuites d'actions existantes ou à émettre au profit des membres du personnel salarié et des mandataires sociaux du Groupe ou de certains d'entre eux avec suppression du droit préférentiel de souscription	10 % du capital social (plafond commun avec les octrois d'options de souscription ou d'achat ci-dessus)	38 mois
Autorisation de réduire le capital par annulation des actions auto-détenues	10 % du capital social par 24 mois	26 mois

<sup>(</sup>a) À compter du 17 avril 2013.

(b) L'ensemble des autres délégations s'imputent sur ce plafond global.